

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre de mettre à jour les effectifs des emplois permanents à temps complets nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les cadres s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président le tableau des emplois du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est le suivant :

Agents permanents stagiaires ou titulaires

Postes	Grades	Catégories	Nombres d'emplois
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur General des Services Emploi fonctionnel	Attaché principal	A	1
Adjointe au Directeur /agent du contrôle	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1
Rédacteur marches	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1 non pourvu
Instructeur Urbanisme	Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	B	1
Instructeur Urbanisme	Rédacteur	B	2
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2 dont 2 Non pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	2
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur des opérations ER	Ingénieur principal	A	1
Ingénieur projets	Ingénieur	A	1
Directeur des Services Techniques	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Chargé d'affaires travaux	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Responsable service énergies	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Service Energies	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Responsable géomatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Agents d'entretien	TNC	C	2 Non pourvus

Agents non titulaires ou en CDI

Postes	Nature de contrat	Catégories	Nombres d'emplois
Géomaticien	CDD	B	1
Chargé de mission transition énergétique	CDD		1 non pourvu
Chargé d'affaires travaux	CDI	B	3
Chargé d'affaires études	CDI	B	1

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Secrétaire de Séance :


Michel LION

Pour extrait conforme,


Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202615-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

